

Allocations d'enseignement et d'IUFM

Récapitulatif des actions du SE-UNSA et des articles en ligne

Pour mémoire voici le récapitulatif des actions du SE-UNSA et des articles que nous avons publiés sur le sujet des allocations d'enseignement et d'IUFM des années 90, preuve de notre engagement de longue date aux côtés des allocataires.

- **5 avril 2023** : interpellation de la première ministre pour la publication du décret attendu : https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Files/20230405_Courrier_Premiere_ministre_allocation_enseignement.pdf

- **12 juin 2023** : réponse d'Olivier Dussopt à notre courrier : https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Files/20230612_reponse_DUSSOPT_SEUnsa.pdf

Article en ligne suite à cette réponse : [Retraite des allocataires des années 90 : le dossier avance](#)

- **5 août 2023** : recours contentieux au conseil d'État suite au rejet implicite de la demande de publication du décret par la Première ministre.

Article en ligne suite à ce recours au Conseil d'État : [Allocation des années 90, le SE-Unsa agit au Conseil d'État](#)

- **28 septembre 2023** : lancement d'une action nationale pour que les allocataires puissent se faire connaître auprès du SE-UNSA et être informés de l'évolution du dossier (7200 inscrits fin février 2024).

Article en ligne : [Allocation des années 1990 : ça compte pour ma retraite ?](#)
Formulaire en ligne : <https://lien.se-unsa.org/aia>

- **24 octobre 2023** : 1^{er} envoi aux inscrits de notre formulaire : projections financières sur 3 cas-types.

- **3 novembre 2023** : suite à son action, le SE-UNSA reçoit des informations du ministère sur la publication le décret (et il est la seule organisation syndicale à en avoir).

Article en ligne : [Allocation des années 90 : du nouveau !](#)

- **11 novembre** : 2^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire : infos exclusives sur le contenu du futur décret + la Foire Aux Questions du SE-Unsa .

(suite page suivante)

- **20 novembre 2023** : le SE-UNSA anticipe la question des justificatifs et interpelle le ministre Gabriel Attal sur ce sujet.

Article en ligne et courrier envoyé au ministre : [Allocation des années 90 : le SE-Unsa anticipe la question des justificatifs](#)

Sur ce même sujet, 3^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire (le 23 novembre).

- **2 et 5 janvier 2024** : suite à la publication du décret le SE-UNSA demande et obtient des précisions sur la procédure qui sera à suivre (et il est la seule organisation syndicale à en avoir).

Article en ligne : <https://enseignants.se-unsa.org/Allocation-d-enseignement-decret-publie-et-procedure-a-suivre>

4^{ème} et 5^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire.

- **17 janvier 2024** : le SE-UNSA reçoit du ministère la note d'information nationale et le formulaire à remplir pour faire valoir ses droits.

6^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire pour leur communiquer ces documents (bien avant que la majorité des rectorats ne les mettent en ligne par la suite).

- **5 février 2024** : le SE-UNSA reçu en audience par Amélie Oudéa-Castéra aborde le sujet des allocataires pour demander une simplification des démarches et une aide pour obtenir les justificatifs.

- **12 février 2024** : le SE-UNSA est reçu par la nouvelle ministre, Nicole Belloubet, et aborde à nouveau le dossier des allocataires.

Suite à cette audience un courrier est envoyé à la ministre pour formaliser nos questions et nos demandes : <https://nuage.unsa.org/index.php/s/8Lb7AXZjCbWGsHR>

- **1^{er} mars 2024** : 7^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire. Le SE-UNSA ne lâche rien.